

La douane démantèle une usine de cigarettes illégales à Zandvliet

Par Francis Adyns, Florence Angelici Publié le 07/04/2017

do montrel and, institution of forces and discover are when an implement highest a blocked in an intervent y warred one mention a discoper devalues beauty as the resumes in these downs passed in what combination pages and in its AMPART from the mention pages of the page of the page

La descente à Zandvliet résulte d'une action commune entre le FIOD néerlandais (Service de renseignement et d'enquêtes fiscales), la douane et la Police. Cette action fait partie d'une enquête internationale sur la production de cigarettes et le commerce illicite dans l'Union européenne. La douane belge prend également part à cette initiative.

Au cours de l'action à Liessel aux Pays-bas, dans le cadre de l'enquête internationale en question, une fabrique de cigarettes illégales avait également été découverte dans un hangar. 6500 kg de tabac et du matériel pour la fabrication de cigarettes comme les filtres et les papiers avaient été découverts.

Les usines de cigarettes illégales dans l'Union européenne ne constituent pas un phénomène nouveau. Ces organisations criminelles actives dans la contrebande de cigarettes illicites dans l'UE le sont déjà depuis plusieurs années. Ces organisations ont développé leurs activités et produisent maintenant les cigarettes.

Ces usines de cigarettes illégales ne constituent pas un fait isolé. En Belgique, deux unités de production illégales ont été découvertes en 2016 à Maaseik et à Ans. En 2014 la douane à découvert une fabrique de cigarettes illégales à Eupen, et en 2013, deux fabriques ont été découvertes par la douane à Ghlin et à Frameries. La Douane belge est heureuse de collaborer avec d'autres entités comme les services douaniers européens, l'OLAF, le parquet et le monde du commerce afin lutter contre le commerce illicite de contrefaçons.

*1.561.234,5 euro d'accises, 969.183 euro d'accises spéciale et 860.184,30 euros de TVA calculé en fonction du 'tabac à rouler'.

SPF Finances

North Galaxy Boulevard du Roi Albert II 33/70 1030 Bruxelles +32 2 572 57 57 http://finances.belgium.be

Contacts

Francis Adyns <francis.adyns@minfin.fed.be>

Porte-parole (NL) SPF Finances

Boulevard du Roi Albert II 3310, 1030 Brussels, Belgium

+32 257 622 44

+32 470 76 22 44

Florence Angelici <florence.angelici@minfin.fed.be>

Porte-parole (FR) SPF Finances

Boulevard du Roi Albert II 33, 1030 Brussels+32 257 757 28

+32 470 775 728

Images liées



